

Compte-rendu provisoire Conseil d'établissement du 14 novembre 2022

Nombre de votants : 17

Quorum atteint : oui

Ouverture de la séance à : 18h13

Mme la Proviseure présente M.Vial, IEN en résidence à Hanoï et en mission dans l'établissement, invité au conseil d'établissement.

1. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1.1. Désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire de séance adjoint

M. Ragouvin se propose pour être secrétaire de séance.

Mme Fontaine Fanny se propose pour être secrétaire adjointe.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

1.2. Adoption de l'ordre du jour

Mme La Proviseure propose l'adoption de l'ordre du jour.

M.Gagnaire, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation, demande si on ne doit pas voter le règlement intérieur du CE (conseil d'établissement) ? Mme La Proviseure informe les membres que le RI est identique à celui voté avec modifications l'an dernier. Si les membres souhaitent y revenir, il sera possible de le faire sur demande des représentants au prochain CE.

Pour 16

Contre 0

Abstention 0

1.3. Adoption PV du CE du 30 mai 2022

Pour 16

Contre 0

Abstention 0

1.4. Installation des commissions

Mme la Proviseure apporte des éléments complémentaires (CHSCT, CVLC...) suite aux informations reçues progressivement.

M. Roussel, membre siégeant avec voix consultative, demande à ce que l'on modifie l'intitulé sur la liste d'émargement « Conseiller des Français à l'étranger » et non « Conseiller consulaire ».

Pour 16

Contre 0

Abstention 0

2. ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT

2.1 PPMS pour information

Mme la Proviseure insiste sur le souhait de faire le bilan des exercices et de fournir des propositions d'amélioration du protocole.

PPMS modifié p.3 : il faut bien lire 1523 élèves (coquille).

Pour précision, un exercice intrusion est prévu le 08 décembre au matin et un message d'information sera envoyé.

Il n'y a pas de confinement prévu à l'Annexe : en cas de confinement décidé par les autorités, les élèves de l'annexe, après rassemblement dans la cour viendront, encadrés par les personnels en charge des élèves, au lycée. En effet, l'Annexe sert de centre de secours pour la Mairie et le quartier.

En décembre, la CHS se réunira pour, à partir du bilan des exercices réalisés :

- Évaluer des propositions de modification de zones de rassemblement en extérieur
- Étudier des propositions d'amélioration du protocole

Un exercice de cellule de crise opérationnelle sera effectué en cours d'année (concernera les personnels de la cellule de crise), avec une situation fictive de confinement.

M. Gagnaire souhaite poser plusieurs questions :

- Quel est le nombre maximum de personnes pouvant se trouver dans le gymnase ? D'ici la réunion sur le PPMS, que fait-on à l'Annexe en cas de séisme ?

Mme la Proviseure répond que c'est le chef d'établissement qui prend la décision de l'évacuation de l'Annexe et du regroupement sur le site principal.

M. Gagnaire demande que l'on puisse si possible ajouter un annuaire des différents services dans l'annexe.

-La cellule de crise installée dans le bâtiment principal a-t-elle les moyens de communiquer avec l'Annexe ?

Mme la Proviseure explique que l'établissement a des talkie-walkies pour la communication ainsi qu'un téléphone satellite pour communiquer avec l'Ambassade.

-Il y a 4 ou 5 ans, nous avions une journée banalisée pour faire un exercice avec les personnels (rations, évacuations...). Est-il possible de le refaire ?

Mme la Proviseure répond que cela peut être intéressant d'y travailler.

-En page 3, il est mentionné « si l'établissement est aussi centre de regroupement » ?

Mme la Provisure explique qu'elle est responsable des personnels et des élèves, et que l'établissement doit être en mesure d'assurer un confinement de l'ensemble des élèves et personnels.

-En p.6, il est fait mention des numéros de téléphone fixe. Dans l'Annexe, il y a un fixe. Peut-on avoir le numéro ?

M.Aimé, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation, demande s'il ne faudrait pas définir une zone d'évacuation à l'Annexe ?

Mme la Provisure explique que dans le cadre d'un confinement, il faut réfléchir à une zone où les personnes pourraient rester quelques jours. Dans tous les cas, les premiers interlocuteurs en cas de crise restent les pompiers à côté.

-p.10, il y a du matériel type trousse de secours sur le site, un défibrillateur ?

Mme la Provisure dit que les défibrillateurs sont installés sur les bornes à l'Annexe et sur le site principal.

Arrivée de Mme Penilla et M.Quillere à 18h45.

-p.19 sur les risques, ne figure pas les risques volcaniques, ne faudrait-il pas l'inclure ?

Mme la Provisure propose de voir avec l'Ambassade. En cas d'éruption du Fuji, la ville a un plan d'évacuation.

-Le PPMS a-t-il été activé en 2011 ?

M.Jublot, membre siégeant avec voix délibérative-administration, rappelle que tous les protocoles de sécurité ont été appliqués.

-p.21 et 22 : les zones 5 et 6 ne sont pas définies. Est-ce pour l'Annexe ?

Mme la Provisure explique qu'actuellement nous avons 4 zones qui lui paraissent suffisantes. Il faut que l'on étudie la nécessité de zones supplémentaires.

-Il y a des professeurs qui ont des enfants à la crèche, en école japonaise. Sont-ils autorisés à aller chercher leurs enfants ?

Mme la Provisure précise que les personnels mettent en sécurité d'abord les élèves sous leur responsabilité et doivent gérer les élèves, dans le cadre des directives du PPMS.

M.Bukowiecki, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation, aborde la formation interne. Il affirme que cela devrait être la priorité de former les personnels aux gestes de premiers secours.

Mme la Provisure répond que depuis la pandémie, il n'y a plus de formateur ni de formation. L'établissement a diffusé un questionnaire et est en attente des retours. Il est nécessaire dans un 1^{er} temps d'avoir une liste actualisée des personnels formés ou formateurs. On pourra ainsi faire remonter les demandes de mise à jour vers Athéna.

M.Bukowiecki dit que la CHS-CS pourrait exprimer les besoins et évoquer la gestion de la formation.

Mme la Provisure précise que c'est la CFC qui aborde la question de la formation.

M.Gagnaire pose la question de savoir si le plan de formation peut intégrer ce besoin et permettre la venue d'un formateur national.

M.Roussel intervient en précisant que le recensement des compétences est à faire en premier.

Mme Hugues, représentante des parents d'élèves, évoque la question de l'infirmerie dont il faut renouveler la formation avec un passage possible en France, pour entraîner aux premiers secours envers les élèves : si une personne de l'établissement pouvait être formée, cela serait bien.

M.Consigny, conseiller des Français à l'étranger, demande si en cas d'intrusion il y a toujours un haut-parleur avec un message.

M.Jublot confirme le propos mais précise que c'est sans message codé.

M. Roussel demande comment les gens qui s'aperçoivent qu'il y a un problème, préviennent le lycée. Mme la Proviseure répond que dès qu'une personne le sait, elle doit prévenir au plus vite l'établissement (accueil, CPE...).

2.2 Programme d'activités de l'AS et des clubs 2022-2023

Cf. document annexe

183 élèves inscrits dans des clubs, dont 111 collégiens.

Mme Campels souligne une reprise compliquée des activités, en raison d'une demande très forte de la part des élèves et des familles. On a octroyé exceptionnellement 3.30h de plus par semaine d'activité dans le cadre de l'AS cette année.

M. Bukowiecki demande s'il ne serait pas possible de maintenir les compétitions le samedi (football et basket) sachant que cela représenterait tout au plus 12h à 16h supplémentaires d'entraînement pour quatre équipes.

Mme la Proviseure souligne que cette compétition n'est pas envisageable le week-end pour le moment, cet entraînement nécessitant un trop grand nombre d'heures pour préparer la compétition. Il est tout à fait possible de faire de la compétition avec moins d'heures. Elle ne valide donc pas le plan d'entraînement tel qu'il existait avant le Covid.

Est évoqué également le projet de web radio, et la possibilité de disposer d'un local comme la nécessité d'un encadrement par des adultes.

Pour avis sur le programme présenté :

Pour 18

Contre 0

Abstention 0

2.3 Projets pédagogiques, sorties et voyages 2022-2023

Avec le protocole sanitaire allégé, permettant en particulier les sorties, voyages et brassage, les enseignants ont présenté de nombreux projets qui ont été pratiquement tous validés. Pour certains, des précisions budgétaires ou logistiques sont attendues.

Voyages prévus :

- 17 classes de primaire vont partir
- au niveau des 1ères HGGSP et Term SIJ, voyage à Nagasaki ; budget à finaliser
- Classes de 3^{ème} (n'apparaît pas dans liste jointe car en attente de précisions sur l'hébergement), en avril, voyage à Oshima (enseignants de SVT)
- Au primaire, classe découverte à Nagano (CE2)
- Classe découverte à Myoko Mura (mai 2023 : budget à réviser) : CM2 A, CM2D, CM1A
- Règle : jusqu'à de 50 000 yens par élève pour tout voyage sur le territoire et 100 000 pour l'étranger.

L'ensemble des projets proposés, hors voyages, se montaient à 12 813 257 yens. Des demandes de révision à la baisse du budget de certains projets ont été faites. Le lycée va, exceptionnellement, faire un énorme effort financier cette année en raison de la crise sanitaire qui a empêché depuis plus de 2 ans les projets et les sorties. Les élèves ont besoin de renouer avec ces sorties. Cependant, cet effort ne pourra être identique chaque année : il faudra coordonner et harmoniser les projets en juin pour donner plus de lisibilité et de cohérence.

Mme Ducornez ajoute qu'il faudrait même réserver un an avant.

Elle donne pour information le montant sous réserve de l'effort financier fait par l'établissement de 7 millions de yens (hors voyages : transports, équipement, billetterie).

On évoque un potentiel retour de la fête de l'école, à décider vers Noël.

M. Roussel demande si le projet ADN-AEFE entre les lycées du monde peut également reprendre.

Mme Campels répond que l'établissement est inscrit au programme ADN-Monde et évoque aussi le projet de recevoir les personnels du lycée de Kyoto.

Pour avis :

Pour : 18
Contre: 0
Abstention: 0

2.4 IMP

Présentation des IMP pour l'établissement (taux AEFE pour les personnels résidents et taux établissement pour les personnels en contrat de droit local). CF feuille annexe.

Pour le Primaire, reconduction de l'IMP attribuée à M. Rossazza concernant le suivi des élèves du Primaire à la cantine ; 2 décharges horaires : référent numérique et référent parcours d'éducation artistique et culturelle.

M. Aimé interroge sur la différence de rémunération entre contrats locaux et résidents (différence d'environ 40%) et la possibilité d'ajustement. Mme la Proviseure explique que le LFIT a mis en place une grille d'équivalence.

M. Consigny demande quelle est la part de l'AEFE dans le paiement des IMP : M. Oulhen dit que c'est à la charge de l'établissement.

On parle de rajouter l'environnement dans le référent Parcours Éducation à la santé et à la citoyenneté.

Pour avis:

Pour: 18
Contre: 0
Abstention: 0

2.5 Carte des emplois

Présentation des postes résidents vacants ou susceptibles d'être vacants pour la rentrée 2023.

- Pas de postes vacants déclarés
- Postes susceptibles : 3 pour le Premier degré, et un en maths pour le secondaire.

Proposition :

Mme la Proviseure propose une carte des emplois inchangée pour la rentrée prochaine.

Les représentants des personnels enseignants souhaitent mettre au vote une demande de création de deux postes de détachés sur des postes d'enseignement (ex-résidents) l'un au 1^{er} degré (11 TNR en primaire) et l'autre au second degré, en anglais.

M. Aimé demande que l'on puisse glisser d'une discipline sur une autre à l'avenir.

Après discussions et échanges entre les membres du conseil d'établissement, Mme la Proviseure met au vote dans un premier temps la proposition des représentants des personnels.

Pour : 12
Contre : 5
Abst : 1

La proposition des représentants des personnels étant validée par le Conseil d'établissement, Mme la proviseure ne soumet pas au vote la proposition de la Direction.

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1. Questions des représentants des parents d'élèves

I. Questions sur le périscolaire au primaire et sur l'AS au secondaire:

1. De nombreux parents se plaignent du manque d'offre en périscolaire, en primaire comme au secondaire. Notamment, les emplois du temps combinés au peu d'offre en AS au secondaire privent de nombreux enfants d'activités sportives au lycée. Qu'est-ce que le lycée peut mettre en œuvre pour remédier à cette situation frustrante pour les familles ?

Offre relativement conséquente au Primaire, dans un contexte encore incertain donc dangereux financièrement.

= 15 activités subdivisées en 31 groupes et 378 élèves concernés pour un total de 463 inscriptions

Le périscolaire au secondaire est peu demandé par les familles ; en revanche, les élèves sont très actifs au niveau des clubs qu'ils organisent eux-mêmes et l'AS propose un nombre conséquent de plages horaires, l'établissement ayant par ailleurs, pour répondre à la forte demande de l'AS, augmenté exceptionnellement les créneaux d'AS en accord avec les enseignants (plus 3.5h).

2. Une question liée est celle de l'utilisation des infrastructures sportives en soirée ou le week-end. Les infrastructures des écoles de quartier japonais sont utilisées par les communautés locales, pour des projets sportifs des écoles (rencontres inter-lycée etc.). Pour les lycées internationaux, le lycée allemand a une politique d'ouverture à la communauté allemande comme locale, avec une piscine ouverte le week-end aux familles et l'organisation de rencontres sportives le week-end. Qu'est-ce qui empêche le lycée de s'ouvrir ainsi à son quartier et à sa communauté ?

L'AS utilise également les infrastructures après les cours jusqu'à 20 h et le lycée ouvre également ses portes les samedis matin pour le périscolaire et une partie des vacances scolaires. Le lycée accueille également plusieurs fois par an des manifestations extérieures (conférences, journées de recherches, examens divers...). Ces ouvertures déjà larges ont un coût financier que l'établissement ne peut répercuter par le biais d'une location de ses infrastructures et mobilisent également du personnel.

En plus du problème du surcoût financier posé par une ouverture plus large, se pose le problème de la responsabilité en cas d'accident ou de dégradation des infrastructures à l'occasion d'une utilisation par des tiers en-dehors du temps scolaire.

II. Question du niveau de japonais au primaire et au secondaire :

Nous savons que le problème de la baisse du niveau d'attente des classes de japonais hors SII est trop complexe pour être traité en CE, mais nous rappelons que nous sommes toujours en attente d'une réunion avec les professeurs japonais et l'administration pour qu'une réponse soit apportée aux inquiétudes, importantes, des familles japonophones.

La réunion est prévue. Nous rencontrons les coordonnateurs de japonais la semaine prochaine ; une formation en établissement est prévue en janvier-février.

III - Question des groupes de niveaux en anglais Les niveaux de langues au primaire, renforcés et réorganisés actuellement en Standard, Parle et SIA débouchent au collège sur le choix entre SIA et anglais standard. Comment la continuité pédagogique peut-elle se faire si un niveau intermédiaire correspondant au PARLE n'est pas créé ? Par ailleurs, de nombreuses familles qui ne font pas le choix du SIA, mais dont les enfants sont d'un niveau très avancé en anglais s'inquiètent du niveau trop bas de l'anglais pour leurs enfants en dehors du SIA. L'anglais littérature semblait proposer une solution à ces problèmes. Une solution équivalente pourrait-elle être envisagée ?

Travail en cours cette année sur meilleure lisibilité du parcours des langues et de la continuité entre le primaire et le secondaire. Cette continuité et les offres de parcours doivent s'intégrer dans les programmes de l'éducation nationale.

L'inquiétude des familles quant au niveau supposé trop bas de l'anglais hors SIA n'a pas lieu d'être au vu des résultats de nos élèves, aux examens et à Evalang.

3.2. Questions des représentants des personnels du Primaire

1. Bâtiment annexe

1.1. Quel a été le coût du déménagement dans l'annexe ?

3,160,000-Y HT. : devis entreprise Kokuyo, validé par une commission d'appel d'offres (25 mars 2022)

1.2. Le coût du déménagement prend-il en compte les heures des personnels enseignants ayant travaillé à organiser le déménagement et l'emménagement ?

Cf ci-dessus.

1.3. Quelle compensation l'établissement entend-il donner aux enseignants de l'annexe qui ont déménagé et aménagé leurs classes sur leur temps personnel afin de ne pas empiéter sur le temps scolaire ?

Une 2^{ème} journée de pré-rentree n'a pas été organisée afin de compenser cet effort dû à des circonstances exceptionnelles. Mme la proviseure remercie également les élèves et les parents, qui sur leur temps libre, sont venus aider.

M.Vial, IEN, précise que cette 2^e journée qui se prend entre la rentrée et la Toussaint a été donnée par l'établissement.

1.4. Quel est le taux d'utilisation par le secondaire des salles libérées par le primaire dans le bâtiment A ?

En moyenne, sur une amplitude de 10h (8h-18h), sans compter la pause méridienne (11h-12h ou 12h-13h ou 13h-14h), les salles (A204, A205, A206, A207, A208, A209, A210, A211) ont un taux d'occupation de 55%. En comparaison, les salles traditionnellement dédiées au secondaire (B204 à B208+ B308, B309, B310) ont un taux moyen d'occupation de 68%.

1.5. Lors des travaux de l'annexe, quelles priorités ont été ciblées pour les rénovations ?

Commission immobilière et commission d'appel d'offres, en amont des travaux effectués l'an dernier, ont étudié les propositions et devis, en tenant compte de 2 priorités : accueillir les élèves et les personnels en toute sécurité dans des bâtiments rénovés et respecter l'enveloppe budgétaire attribuée.

1.6. ● L'insonorisation est un problème majeur pour les classes se trouvant au rez-de-chaussée de l'annexe. Les enseignants font preuve de beaucoup d'ingéniosité pour modifier sans arrêt leurs séquences de travail et s'épuisent dans le bruit des temps de récréations et des temps sportifs. Les élèves se plaignent de ne pas entendre et d'être distraits par le bruit. Depuis la rentrée, nous alertons sur ce sujet sans qu'aucune réponse concrète ne soit apportée. Au même titre qu'un préau est nécessaire, l'isolement phonique est essentiel pour une qualité d'enseignement et les bonnes conditions d'exercice de notre métier. Quelle solution le lycée entend-il trouver ?

Pour une isolation des fenêtres, cf réponse ci-dessous. S'il s'agit d'un problème lié aux murs, cf réponse sur les salles de restauration (ci-dessous).

Les élèves ne s'approchent plus aussi près des fenêtres du rez-de-chaussée car ils ne grimpent plus dans les jardinières, les enseignants ayant effectué avec les élèves des plantations dans ces espaces qui sont situés le long des salles de classe.

L'établissement a également veillé à ce que les préaux installés soient mis à l'opposé.

Mme Ducornez demande s'il est possible de déplacer les classes de Ce2 en haut et de déplacer les salles de langue et d'art au RDC. Mme la Proviseure répond que cela est envisageable.

● *Les fenêtres des salles de classe de l'annexe ne sont pas isolées, ce qui entraîne d'importantes nuisances sonores (et probablement, en hiver, des nuisances thermiques). Il est plus qu'urgent de régler ce problème.*

L'établissement n'a pas les moyens financiers de procéder à ces travaux.

● *Les salles de restauration de l'annexe sont épouvantablement bruyantes. J'ai fait quelques mesures et on est au-dessus des 84 dB. On atteint parfois 91-94 dB. Certains surveillants se sont munis de boules Quies. Que prévoit de mettre en œuvre l'établissement pour que nos élèves ne subissent pas des troubles auditifs ? Pour information, voici une infographie trouvée sur le site de l'association Journée Nationale de l'Audition. Les niveaux sonores mesurés précédemment entraînent fatigue, pénibilité qui ont très probablement des répercussions sur la capacité des élèves à suivre les apprentissages.*

Le plafond a été isolé phoniquement, donc cette solution, envisagée initialement, a déjà été mise en œuvre. La seule autre possibilité restante est une isolation via les murs ; des travaux d'isolation phonique muraux ont un coût mais nécessitent également de pouvoir se faire hors présence d'élèves. Des devis sont en cours.

Le fait de décorer avec des affiches le réfectoire, sans attendre le résultat des devis et la mise en route de travaux, pourrait permettre dès à présent de diminuer le niveau d'intensité sonore.

1.7. Les fenêtres des classes ne sont thermiquement pas isolées, des couloirs qui promettent d'être de vraies glacières en hiver. La porte ouverte (fenêtres ouvertes si pic épidémique ?) est nécessaire pour brasser l'air surtout en ces temps sanitaires bousculés : comment le lycée envisage-t-il de résoudre l'équation de la sobriété énergétique et l'application des mesures sanitaires ?

Problème qui concerne l'intégralité de l'établissement depuis 2020 : en hiver, on chauffe et on ouvre régulièrement les fenêtres, en été, on met la climatisation et on ouvre les fenêtres. Pas de solution.

Clôture du conseil d'établissement à 20h45.

Les représentants des personnels enseignants du Secondaire remarquent que le 1^{er} CSD est intervenu 8 semaines après la rentrée. On se rend compte que l'on a besoin de se rencontrer, d'échanger. Est-ce que l'on s'engage, en droit coutumier, à avoir un CE en septembre ?

Mme La Provisoire prend note de cette demande et rappelle que l'année dernière, la demande des représentants avait été de ne pas se surcharger de réunion. Or, les instances ont été énormément sollicitées. Il sera répondu par écrit aux questions diverses. Pour les questions arrivées hors délai, les réponses n'auraient pas été données pendant le Conseil d'établissement.

2. Pédagogie

2.1. Quel est le coût du nouveau dispositif de langues ? Que comprend-il ?

Charges salariales : plus 20 millions de yens

Coût du fonctionnement des salles spécifiques : dans le fonctionnement global du fonctionnement de l'établissement

2.2. Quelle est la rentabilité de la SI japonaise ? Combien d'élèves pour chacun des niveaux ?

	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
SIJ	10	14	9	9	42
	9%	11%	8%	7%	9%

119 000 yens par élève, 42 élèves, soit une recette de 4 998 000 yens

2.3. Avec autant d'heures d'enseignement du français perdues au primaire avec le nouveau dispositif de langues qui s'impose malheureusement à ceux qui n'ont pas forcément optés pour la SI et les parcours PARLE, avec des effets collatéraux sur la gestion des emplois du temps, de quelle manière le lycée envisage-t-il de maintenir la maîtrise de la langue française ?

Nécessité tout d'abord d'évaluer s'il y a réellement une perte de maîtrise du français. C'est l'intérêt des évaluations de CP et CE1. Celles-ci montrent que nous sommes au-dessus du niveau moyen de la zone Asie-pacifique. Il nous faudra cependant réfléchir à mieux cibler les élèves retenus en SIJ et SIA (s'assurer de la maîtrise de la langue française avant l'envoi en SI, comme pour le Secondaire où le niveau seul de la langue de la section n'est pas suffisant).

2.4. En SIA et SIJ, les élèves de CM1 et CM2 n'ont pas d'enseignement de l'histoire de France. Avant la mise en place de ces SI, les enseignants de ces niveaux avaient exprimé leur attachement à l'enseignement de cette matière auprès de tous les élèves, convaincus de son rôle central dans la construction d'une culture commune aux élèves d'une école française. Lors des réunions de rentrée, nous sommes plusieurs enseignants à avoir été interpellés sur cette question par des parents d'élèves qui, visiblement, nous rejoignent sur l'importance de cette discipline. Pourquoi un tel choix a été fait malgré l'avis contraire des enseignants ?

Question également posée en conseil d'école : il y a tout à fait possibilité de faire évoluer le dispositif, dans le respect du cadre réglementaire posé. Bilan du dispositif linguistique demandé sur le Primaire.

2.5. On nous avait promis que l'école n°6 résoudrait nos problèmes d'espaces. Malheureusement, c'était sans compter la mise en place du nouveau dispositif de langues qui multiplie par 3 les besoins puisque les professeurs de SI A/J au même titre que les professeurs de français ont besoin des espaces sportifs, en ajoutant les professeurs du dispositif PARLE le mercredi matin, le tout conjugué aux contraintes horaires et spatiales des récréations et d'un troisième paramètre : la

météo. Quelle solution est préconisée pour revenir à un enseignement cohérent de l'éducation sportive avec une meilleure optimisation des espaces sans que cela soit préjudiciable à l'éducation physique et sportive, autre parent pauvre du dispositif ?

Les enseignants disposent d'une piste, d'un terrain, d'un gymnase et de la possibilité également de venir sur le site principal. Il y a bien plus de possibilités pour les classes, à charge pour les enseignants de s'entendre sur le partage des espaces sportifs.

2.6. FLSCO

- *Pourquoi une salle dédiée au FLESCO n'a-t-elle pas été prévue dans l'annexe ? Cela limiterait les pertes de temps de déplacements des élèves vers le bâtiment A et en outre, de gagner un temps pédagogique précieux.*

- *Une salle FLSCO avait été initialement prévue à l'Annexe puis supprimée semble-t-il au dernier moment, aujourd'hui la collègue fait des allers-retours avec les élèves vers le bâtiment A. Encore du temps de perdu au dépend du pédagogique ! Une salle doit lui être attribuée de toute urgence à l'Annexe, ce qui n'est toujours pas le cas à la reprise des vacances de la Toussaint. Dans quel délai sera-t-elle attribuée ?*

Salle en cours d'aménagement : en attente réception du mobilier (a priori le 30 novembre).

- *Une augmentation des besoins en FLSCO, le recrutement d'un second poste basé dans l'annexe peut-il être envisagé ?*

Nécessité au préalable d'évaluer précisément les besoins réels en Flesco.

3. Commandes France

Nous avons appris pendant le conseil des maîtres du mercredi 9 novembre qu'il n'y aura pas de commande France en ce début d'année scolaire. Pourtant, dans son mail du 12 avril 2022, le Directeur Administratif et Financier annonce (en gras et souligné) qu'une "commande complémentaire France sera réalisée au cours de la première période" (cf. mail en copie). Suite à ce message, de nombreux collègues ont conservé une part de leur budget de classe afin d'ajuster leur matériel en début d'année scolaire et d'éviter le gaspillage. Nous souhaitons que la seule information que nous ayons officiellement reçue à ce sujet avant le conseil des maîtres du 9/11 soit respectée et que nous puissions ainsi procéder à une deuxième commande France pour cette année comme annoncée.

Les crédits ont été largement utilisés avant les vacances d'été. Les prix prohibitifs du transport depuis la France, empêchent de passer une autre commande. Si besoin urgent les enseignants concernés doivent se rapprocher directement du directeur du primaire.

4. Vivre ensemble

Dans le cadre du "vivre ensemble", est-il envisageable de rétablir les divers moments conviviaux qui nous permettraient de réunir toute l'équipe pédagogique ? Cela a d'autant plus de sens que nous n'avons plus beaucoup l'opportunité de nous voir (bâtiment principal et annexe). Je pense notamment à la bonenkai, la galette des rois, le petit déjeuner mensuel...

Question posée également lors de la CRH et à laquelle il a été répondu favorablement, la situation sanitaire actuelle permettant de reprendre ces moments qui soudent une communauté éducative et font sens. Une amicale des personnels créerait faciliterait l'organisation de ces moments.

5. Accès à l'école pendant les vacances

Une école à deux vitesses ? Pourquoi pendant les vacances scolaires le bâtiment principal est-il ouvert sur une large amplitude horaire et l'annexe sur un temps réduit à 3 jours de la première semaine.

Pour des raisons financières : l'établissement principal accueille sur site les personnels de permanence et le centre aéré, ce qui n'est pas le cas à l'Annexe. Cela permet de maintenir le lycée ouvert (sauf circonstances particulières telles que travaux) aux personnels. Ouvrir spécifiquement l'annexe en-dehors des permanences des personnels sur l'Annexe a un coût supplémentaire en termes de personnels d'accueil.

6. Services externalisés

6.1. Est-ce une volonté du lycée ou de l'AEFE d'externaliser les services (la cantine, le service informatique) ? Gagne-t-on en efficacité ? Y-a-t-il une réduction substantielle des coûts ?

Pour la restauration : réponse a été apportée tout au long des différentes instances l'an dernier.

Pour le service informatique : démission du responsable informatique après un arrêt de plusieurs mois. Le lycée répond à la situation depuis avril, avec des priorités (examens en juin, ouverture de l'annexe, rentrée).

6.2. La société AKB n'a semble-t-il pas anticipé les besoins de l'annexe. La mise en place de l'environnement IT aurait notamment pu être testée en juin : l'école vide de ses élèves et les enseignants pas encore à leur poste, des photocopieurs installés et contrôlés en amont pour faciliter la rentrée du personnel de l'annexe. Qu'est-ce qui explique autant de désagréments d'ordre informatique ?

Question relativement similaire posée lors du dernier CA. Il n'y a eu que très peu de problèmes informatiques, la société AKB a pris le relais des responsables informatiques, qui avaient prévu les besoins de l'annexe.

Le seul problème réel a été lié à un problème de photocopieurs, indépendant des services d'AKB, et réglé par Fujifilm.

6.3. Un nouveau dysfonctionnement des photocopieurs de l'annexe a eu lieu vendredi 4 novembre. Impossible d'imprimer ni de photocopier. Le message d'erreur en anglais indiquait que la configuration pour le "log in" était incomplète et demandait de se référer au manuel technique pour résoudre le problème. Que stipule le contrat liant le lycée avec AKB en cas de panne, quelles sont les modalités d'intervention ? Y a-t-il un numéro d'urgence pour relayer l'incident immédiatement quand celui-ci est constaté ? Ce numéro peut-il être affiché près de la photocopieuse ?

Le 04 novembre, pour précision, était une journée de vacances scolaires. La règle, face à un dysfonctionnement de ce type, est de générer un ticket auprès du service informatique (et non AKB), qui fait le lien avec Fujifilm. Le photocopieur était opérationnel à la rentrée.

3.3 Questions des représentants du personnel du secondaire / Questions arrivées hors délai, réponse écrite

Protocole sanitaire

1. Peut-on mettre en place une concertation concernant le maintien des REPP et RIPP en visio ?

Oui, lors du prochain conseil pédagogique, par exemple.

2. Est-il possible d'assouplir le protocole sanitaire qui devient de plus en plus pesant ?

Décision du groupe de suivi du protocole sanitaire.

3. Quand aura lieu la prochaine réunion du groupe de suivi du protocole sanitaire ?

24 novembre

PAP/PPRE? Accompagnement des élèves

4. *Serait-il possible que les consignes, procédures concernant la prise en charge des élèves PAP/PPRE soient clarifiées, complètes et transmises en début d'année ?*

Les procédures existent ; elles ont été précisées cette année et transmises aux équipes (mail du 6 octobre : références, cadre et procédure).

4. *Serait-il possible d'enrichir l'offre de prise en charge des élèves non francophones ?*

Le dispositif Flesco actuel est interrogé et si nécessaire, des évolutions peuvent avoir lieu.

6. *Peut-on réaliser un bilan en fin d'année, concernant les PAP et non en début d'année afin de planifier la rentrée et transmettre les informations ?*

Oui

7. *Peut-on s'assurer que la procédure des PAP, notamment liée à un bilan récent, soit respectée ?*

Si certains PAP ne sont pas respectés, il est essentiel que celui qui constate un dysfonctionnement, nous en informe le plus rapidement possible.

Équipements sportifs

8. *Les enseignants sont, semble-t-il, couverts en cas d'accident lors de l'utilisation des installations sportives ? Serait-il possible de revoir la question ?*

Question à préciser

Transmission des informations

9. *Serait-il possible de transmettre les informations dans des délais qui soient raisonnables ?*

Les délais réglementaires sont respectés ; il est fait au mieux mais parfois des éléments d'information arrivent tardivement et ne sont donc transmis que tardivement.

10. *Serait-il possible de respecter le principe de déconnexion (pas d'e-mails non urgents pendant les vacances, le week-end et en dehors des heures de travail) ?*

Les e-mails reçus en-dehors des heures de travail n'appellent pas à être lus et traités en dehors des heures de travail, particulièrement pendant les week-ends et les vacances, sauf urgence particulière.

11. *Est-il possible de mettre en place une procédure de vérification et de création des listes de diffusion des e-mails afin de s'assurer que d'une part, nous recevons les bonnes informations, et d'autre part, nous ne recevons pas des informations qui ne nous concernent pas ?*

Cette procédure existe : les listes sont vérifiées régulièrement. Le problème vient plutôt de l'utilisation erronée de certaines listes de diffusion, en lieu et place d'une autre.

12. *Serait-il possible que nous recevions un CR des réunions et ce, systématiquement, et dans des délais convenables ?*

Les CR sont envoyés ; les envois se font autant que faire se peut dans des délais raisonnables mais les échanges entre les différents secrétaires peuvent parfois être longs ; dans certains cas, la charge de travail à un instant donné peut expliquer le délai pour certains CR. Une solution facile pourrait être d'avoir des secrétaires différents d'une instance à l'autre (ce sont souvent les mêmes personnes qui sont chargées du secrétariat).

13. Serait-il possible que nos e-mails à la direction ne restent pas sans réponse ?

Réponse est donnée aux messages, soit par écrit, soit par oral. Un oubli peut se produire au vu du nombre de messages reçus chaque jour, il ne faut pas hésiter alors à venir directement nous trouver.

Rentrée

14. Est-il possible de mettre en place des procédures claires de choix de spécialités, d'options, de langues, d'abandon de langue.... et qu'elles soient respectées afin de ne pas se retrouver dans les mêmes problèmes que cette rentrée ?

Les procédures sont suivies et les demandes d'abandon d'une option sont étudiées au cas par cas.

15. Pourquoi les effectifs de classes sont-ils si importants ou déséquilibrés (langues) dans certains niveaux ?

La répartition des élèves dans les groupes dépend de la structure des classes et des groupes existants (par exemple en lycée, en 1^{ère} des effectifs moindre en espagnol car le japonais devient LV2; ou encore la répartition des sections SI par classe selon les niveaux).

16. Est-il possible d'optimiser les emplois du temps afin de ne pas avoir à changer systématiquement de salle, alors que nous disposons de beaucoup plus de salles de classe cette année ?

Beaucoup d'ajustements ont été faits depuis la rentrée, à la demande des enseignants. Toutes les demandes ont été entérinées.

Formation interne

17. Pourquoi les formations internes ont-elles été supprimées de façon unilatérale par la direction ?

Il n'y a pas eu de suppression ; lors de la CFC toutes les demandes de formation, que ce soit celles via ATENA ou que ce soit des demandes individuelles, ont été étudiées. Pour élaborer un plan de formation interne spécifique, hors demande individuelle, il est nécessaire d'avoir un bilan des formations antérieures d'une part, et d'autre part un état de lieux précis des besoins et des demandes. Un questionnaire a été envoyé en ce sens aux personnels, pour étudier ces demandes et mettre ensuite, si nécessaire, en place un cahier des charges et évaluer la faisabilité financière.

18. L'annulation des formations internes est-elle liée au déficit de 170 millions ?

Cf ci-dessus.

19. Est-il possible qu'en début d'année une formation à l'utilisation des outils numériques et d'impression soit proposée ?

Les référents numériques, au Primaire comme au Secondaire, proposent chaque année des formations et ce, tout au long de l'année scolaire.

Finance

20. Le CR du CA fait état d'un déficit de 170 millions de yen, est-il possible de connaître l'évolution de ce déficit sur les dernières années et les raisons d'un tel déficit ?

31/03/2020 : 4 808 887 yens en excédent

31/03/2021 : 32 620 874 yens de déficit

31/03/2022 : 51 064 815 yens de déficit

Prévisionnel 2023 : 137 165 000 yens de déficit

Charges salariales :

En 2020 : 1 milliard 195 millions de yens

En 2021 : 1 milliard 208 millions de yens

En 2022 : 1 milliard 274 millions de yens

Explications : stagnation des effectifs pendant 3 ans ; forte augmentation des charges avec l'Annexe (bail, contrats, viabilisation) ; coûts de fonctionnement en augmentation. Le lycée est en déficit chronique et structurel.

Augmentation de la charge salariale liée à l'ouverture de l'annexe et à l'ouverture des SI : plus 35 millions de yens (dont 20 millions pour les professeurs de langues du primaire).

A cela s'ajoute chaque année le GVT (glissement vieillesse technicité) soit 1% de la masse salariale globale (environ 13 millions de yens).

Nouveaux contrats

21. Les nouveaux contrats, avec la mention de 40h, permettent-il de recruter des candidats en temps partiel ou à temps complet sur un "visa dépendant (=28h)" ? Si non, quel est le temps nécessaire à un changement de VISA (de "Dependent" à "Working") ?

Visa dépendant 28h : temps partiel. En général, un délai de 3 semaines à un mois est nécessaire pour le changement de visa.

22. Pourquoi ces retards de recrutement en mathématiques et en espagnol ?

En mathématiques, pour rappel, démission d'un enseignant le 31 août en fin de journée et il a été difficile de trouver un remplaçant rapidement.

En espagnol, il n'y a eu aucun problème de recrutement.

23. Sur les 77 personnes qui ont signé le nouveau contrat, combien étaient en CDD ?

25 enseignants employés par l'établissement en 2021-2022 ont signé le nouveau contrat.

24. L'année passée, la direction avait affirmé (cf. CR du CA) qu'elle ne pourrait "obliger" les non-signataires à assister aux réunions (conseils de classe, RIPP, REPP etc.). Y a-t-il, parmi les non signataires actuels, des enseignants qui ont refusé de faire les RIPP, REPP ou les conseils de classe? Si oui, quelle conséquence? Sinon, pourquoi faire ces nouveaux contrats?

Il n'y a pas eu de refus d'assister aux réunions de la part d'un personnel.

25. En septembre, la direction a envoyé des lettres recommandées affirmant que, sans signature nécessaire des non signataires, ceux-ci seraient dorénavant régis par le nouveau RI, qui est un copier-coller du nouveau contrat. Cette méthode ne risque-t-elle pas de provoquer un retour de bâton au niveau de la justice japonaise avec des conséquences financières ?

Ceci est une procédure juridique légale.

26. Pourquoi la CRH (direction et représentants enseignants) n'a-t-elle pas envoyé un brouillon des nouveaux contrats aux enseignants et surtout aux syndicats (surtout en local) afin d'anticiper les problèmes mentionnés ci-dessus (avec les conséquences judiciaires et financières que nous connaissons maintenant tous)?

La direction n'établit aucun lien entre des conséquences judiciaires ou financières éventuelles et l'envoi de « brouillons » aux enseignants. Les contrats ont été discutés dans leurs modifications tout au long de l'année avec les représentants élus – dont des représentants syndicaux – et présentés pour discussion et explicitation à l'ensemble des enseignants.

27. Les contrats résidents auront le choix entre basculer sur le nouveau contrat AEFÉ ou garder le contrat actuel. Sur ce même principe, pourquoi ne pas avoir laissé le choix aux contrats locaux ?

Les deux situations ne sont pas comparables. Rappel : pour la loi japonaise, un contrat de 18h correspond à 18h de travail tout inclus. Or, ce n'est pas l'esprit de nos anciens contrats, fondés sur une équivalence avec les contrats enseignants français .

3.4. Questions des représentants des élèves / Questions arrivées hors délai, réponse écrite

- les ordinateurs pour les 2nd :

Important problème de commande en terme de délai ; ils sont prévus pour fin novembre.

- faire revenir le food truck ?

On va le contacter.

- AS foot qui deviendrait un club ? (pour pouvoir faire des matchs / Bangkok) :

Les deux choses sont différentes ; en plus des activités de l'AS, il y a une demande pour un club foot ; le tournoi de Bangkok est réservé à l'UNSS.

- possible réouverture de la cafétéria :

En cours d'étude ; échéance envisagée : janvier.



東京国際フランス学園

lycée français international de Tokyo



ÉTABLISSEMENT
CONVENTIONNÉ

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger